

①⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: **84401505.7**

⑤① Int. Cl.⁴: **F 21 V 1/06**

②② Date de dépôt: **18.07.84**

④③ Date de publication de la demande: **22.01.86**
Bulletin 86/4

⑦① Demandeur: **Lehoux, Jean, Le Bourg Fontaine Raoul,**
F-41270 Droue (FR)

⑦② Inventeur: **Lehoux, Jean, Le Bourg Fontaine Raoul,**
F-41270 Droue (FR)

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI**
LU NL SE

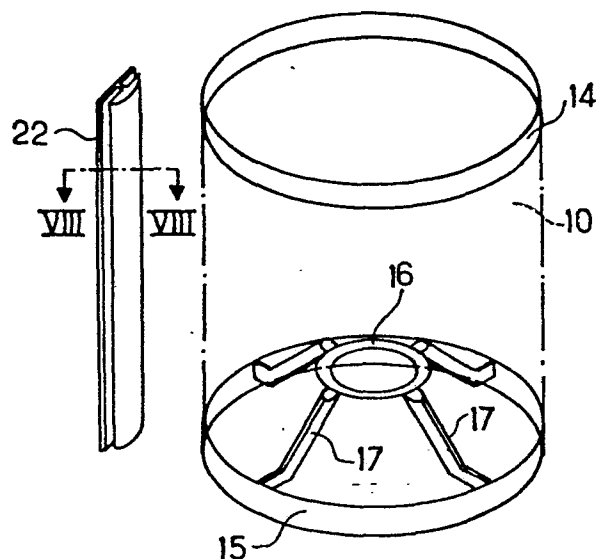
⑦④ Mandataire: **Lerner, François, 5, rue Jules Lefebvre,**
F-75009 Paris (FR)

⑤④ **Abat-jour démontable.**

⑤⑦ L'invention se rapporte à un abat-jour démontable du type comportant un manteau fixé entre un cerceau supérieur et un cerceau inférieur.

Les cerceaux (14, 15) présentent dans leur épaisseur une rainure (18) pouvant recevoir par simple introduction la tranche haute ou basse du manteau (10), ladite rainure comportant des moyens de pincement du manteau tels que des protubérances formées sur des pattes solidaires du profilé.

L'invention s'applique en particulier à la fabrication d'abat-jour personnalisés.



Abat-jour démontable

L'invention a pour objet un abat-jour démontable de forme générale cylindrique ou conique permettant de présenter par diffusion de lumière, tout document, photo, reproduction ou décor par transparence.

5 L'abat-jour démontable, conforme à l'invention, est du type général connu comportant un manteau fixé entre un cerceau supérieur et un cerceau inférieur, lesquels cerceaux constituent la carcasse de montage de l'abat-jour.

10 Les abat-jour démontables connus présentent habituellement certains au moins des inconvénients suivants :

- l'armature comportant les deux cerceaux se présente sous la forme d'un ensemble encombrant comprenant des armatures de réunion entre eux des deux cerceaux ; une telle carcasse présente évidemment une souplesse d'utilisation
15 très réduite;

- l'armature ne comprend pas des moyens à la fois simples et efficaces de montage et de fixation du manteau sur elle ;

- l'adaptabilité d'un décor déterminé selon le goût et
20 les désirs de l'utilisateur n'est pas prise en compte.

L'invention a pour objet d'éviter ces inconvénients de l'art antérieur en prévoyant un abat-jour de montage particulièrement simple et efficace, permettant, à partir d'éléments de faible encombrement, un grand choix de combinaisons donnant une grande souplesse d'utilisation. En outre,
25 l'abat-jour de l'invention permet de prendre en compte les demandes personnalisées de l'utilisateur, par exemple pour l'adaptation sur un abat-jour d'un décor photographique ou

ou autre document fourni par l'utilisateur.

A cet effet, conformément à l'invention, l'abat-jour démontable du type comportant un manteau fixé entre un cerceau supérieur et un cerceau inférieur qui constituent la carcasse de montage de l'abat-jour se caractérise en ce que
5 lesdits cerceaux sont constitués par des profilés présentant dans leur épaisseur une rainure pouvant recevoir, par simple introduction, la tranche haute ou basse du manteau, ladite rainure comportant des moyens de pincement du manteau
10 réduisant au moins localement la largeur d'introduction de la rainure.

Avantageusement, les moyens de pincement précités sont constitués par des protubérances prévues localement sur un bord de la rainure et faisant saillie vers l'intérieur de
15 la rainure.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le manteau est constitué de plusieurs couches rassemblées entre elles de feuilles ayant chacune un rôle individuel propre : couche de tamisage de la lumière, couche décorative et/ou
20 couche de protection, par exemple. En particulier, la couche décorative peut être insérée entre une couche de tamisage de la lumière et une couche de protection, et dans ce cas, cette couche décorative peut être constituée par un agrandissement photographique sur film translucide, lequel
25 agrandissement peut être effectué à partir de n'importe quel document original choisi par l'utilisateur.

L'invention et sa mise en oeuvre apparaîtront plus clairement à l'aide de la description qui va suivre faite en référence aux dessins annexés illustrant à titre d'exemple
30 un mode de réalisation préférée. Dans ces dessins :

- La figure 1, montre en vue perspective un manteau constitué de trois couches superposées, assemblées qui entreront dans la construction d'un abat-jour.

- La figure 2, montre en vue perspective et schématiquement dans leur position respective qu'ils occupent
35 après montage deux cerceaux pour la construction d'un abat-jour et un couvre-joint pouvant être utilisé avantageusement en complément.

Les figures 3 et 4 montrent respectivement vu par dessous et vu par dessus le cerceau supérieur et le cerceau inférieur d'un abat-jour.

5 Les figures 5 et 6, sont des vues en coupe faites à plus grande échelle selon les plans V-V et VI-VI de la figure 3.

La figure 7, est une vue en perspective faite schématiquement à plus grande échelle du détail entouré VII à la figure 3.

10 La figure 8, est une vue en coupe faite sensiblement selon le plan VIII-VIII à travers le couvre-joint illustré à la figure 2.

En se reportant tout d'abord à la figure 1, le manteau 10 d'un abat-jour est constitué de trois couches 11, 12, 13 rassemblées entre elles, par exemple contre-collées, de 15 feuilles, ayant chacune un rôle individuel propre, tel que par exemple, rigidité et tamisage de la lumière pour la première couche intérieure 11, décoration pour la couche 12 et protection pour la couche 13. Dans un tel cas, la couche 20 11 pourra avoir une épaisseur par exemple de 20 à 30 centièmes de millimètre, la couche 12 pourra être constituée par un agrandissement photographique sur film translucide en noir et blanc ou en couleur, et la couche 13 pourra avoir une épaisseur de l'ordre de 5 à 10 centièmes de millimètre. 25 Les diverses couches peuvent être auto-adhésives pour faciliter leur assemblage et seront avantageusement passées au laminoir manuel ou mécanique de façon à obtenir une bonne cohésion des trois feuilles du manteau. Il est à noter qu'un tel manteau présentera de très bonnes qualités de rigidité 30 et également de tamisage de la lumière.

Bien entendu, les dimensions du manteau sont adaptées aux dimensions des cerceaux 14, 15 sur lesquels on viendra poser le manteau. La forme de la découpe, rectangulaire ou en couronne circulaire dépendra également de la forme choisie 35 pour l'abat-jour, cylindrique, telle qu'illustrée à la figure 2 ou par exemple tronconique.

En se reportant aux figures 2 à 7, on a montré plus en détail comment sont constitués les cerceaux 14, 15

permettant une pose aisée, rapide et efficace du manteau entre les deux cerceaux.

A part le fait que le cerceau inférieur 15 comporte en son centre un support circulaire 16 pour la fixation de l'abat-jour sur un pied de lampe, lequel support 16 est
5 relié au profilé du cerceau 15 par des bras 17, les deux profilés 14, 15 des cerceaux sont avantageusement constitués de façon sensiblement identique. Comme on le voit aux
dessins, chaque cerceau comporte ainsi, dans son épaisseur,
10 une rainure 18 (figures 5 et 6), dont la largeur est suffisante pour pouvoir recevoir par simple introduction la tranche haute 10a (pour le cerceau supérieur 14) ou la tranche basse 10b (pour le cerceau inférieur 15) du manteau 10, dans la position d'assemblage de l'abat-jour (figuré 2).
15 Pour obtenir cependant un maintien efficace, simple et automatique du manteau dans les profilés 14 et 15, on prévoit sur chaque profilé des moyens de pincement qui sont constitués de préférence par des protubérances 19 prévues localement sur un bord de la rainure 18 et faisant saillie vers
20 l'intérieur de la rainure. Avantageusement, ces protubérances 19 sont formées sur une patte 20 (figure 7) ou languette séparée du reste du profilé du cerceau par une petite découpe 21, chaque patte ou languette 20, avec sa protubérance 19 formant ainsi un "clip" local assurant le bon
25 serrage et le bon montage du cerceau sur le manteau. Dans l'exemple de réalisation des figures 3 et 4, on a ainsi prévu, sur chaque cerceau 14, 15, six pattes 20 portant six protubérances 19, permettant le "clipsage" du manteau 10 dans le cerceau bas 15 et dans le cerceau haut 14. Avantageusement, ces pattes et protubérances sont formées sur
30 le côté intérieur du profilé de façon que, de l'extérieur, on n'aperçoive pas les petites interruptions ou découpes 21 formées dans le profilé.

Pour parfaire la construction et éviter la fermeture du manteau 10 par collage ou agrafage, on prévoit
35 avantageusement un couvre-joint 22 comme il apparaît à la figure 2 et dont le profilé peut être formé comme il apparaît à la figure 8. Ce couvre-joint formé avec un pied

23 et un chapeau 24 permet de recevoir et maintenir les deux tranches ramenées l'une contre l'autre du manteau 10 positionné dans les cerceaux. En outre, la profondeur des gorges 25 du profilé permet de compenser des tolérances de découpe et de montage relativement larges.

Les profilés peuvent être avantageusement constitués en matériau plastique moulé de qualité appropriée notamment pour présenter la rigidité et l'élasticité requises pour le montage par pincement du manteau dans les cerceaux.

Des profilés métalliques peuvent également être utilisés.

De nombreuses adaptations peuvent être prévues, facilitant l'usage de l'abat-jour à de multiples fins.

Ainsi par exemple, le cerceau inférieur 15 peut comporter un piètement qui remplacera l'emploi d'un socle de lampe.

Le support de douille 16 sera avantageusement formé de façon à répondre à la norme européenne E27. Cependant, l'épaisseur du support 16 sera choisie de façon à pouvoir recevoir des bagues classiques de diminution de l'ouverture permettant la pose de l'abat-jour sur des ampoules classiques anciennes du type à baïonnette correspondant à la norme européenne E14.

En outre bien qu'on n'ait mentionné précédemment que des formes cylindriques ou tronconiques d'abat-jour, il est évident que les cerceaux et le manteau peuvent être conformés de façon à constituer des abat-jour d'autres formes, par exemple en tronc de pyramide.

REVENDEICATIONS

1. Abat-jour démontable du type comportant un manteau fixé entre un cerceau supérieur et un cerceau inférieur, lesquels cerceaux constituent la carcasse de montage de l'abat-jour, caractérisé en ce que lesdits cerceaux (14, 15) sont constitués par des profilés présentant dans leur épaisseur une rainure (18) pouvant recevoir par simple introduction la tranche haute ou basse du manteau (10), ladite rainure comportant des moyens de pincement du manteau, réduisant au moins localement la largeur d'introduction de la rainure.

2. Abat-jour, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de pincement précités sont constitués par des protubérances (19) prévues localement sur un bord de la rainure et faisant saillie vers l'intérieur de la rainure.

3. Abat-jour, selon la revendication 2, caractérisé en ce que lesdites protubérances (19) sont formées sur une patte ou languette séparée du reste du profilé du cerceau par une petite découpe (21).

4. Abat-jour, selon la revendication 2 ou la revendication 3, caractérisé en ce que lesdites protubérances (19) sont formées sur le côté intérieur du profilé.

5. Abat-jour, selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte un couvre-joint (22) formé avec un pied (23) et un chapeau (24) pour recevoir et maintenir les deux tranches ramenées l'une contre l'autre du manteau (10) positionné dans lesdits cerceaux (14, 15).

6. Abat-jour, selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits profilés (14, 15) sont formés en matériau plastique moulé.

7. Abat-jour, selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le manteau (10) est constitué de plusieurs couches (11, 12, 13) rassemblées entre elles de feuilles ayant chacune un rôle individuel propre, telles que : couche de tamisage de la lumière, couche décorative et/ou couche de protection.

8. Elément de profilé pour la fabrication d'un abat-jour selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il se présente sous la forme de cerceaux (14, 15) présentant dans leur épaisseur une rainure (18) pourvue de moyens (19) de pincement de la tranche du manteau de l'abat-jour insérée dans la rainure.

9. Manteau pour la fabrication d'abat-jour selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il est constitué de plusieurs couches (11, 12, 13) rassemblées entre elles de feuilles ayant chacune un rôle individuel propre tel que : couche de tamisage de la lumière, couche décorative et/ou couche de protection

FIG. 1

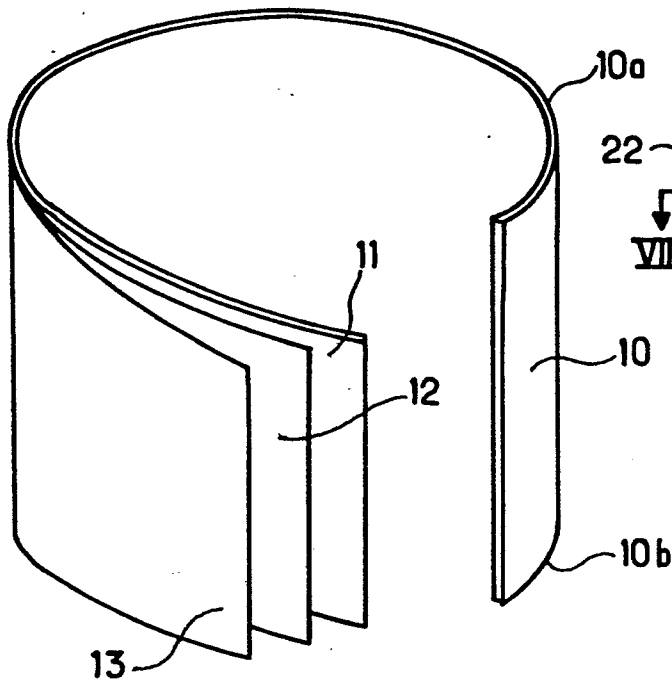


FIG. 2

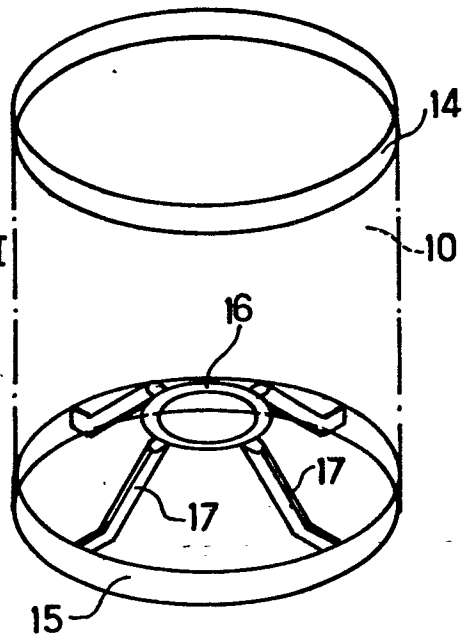


FIG. 3

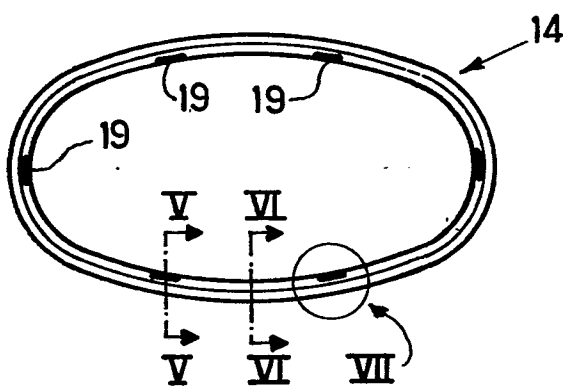


FIG. 4

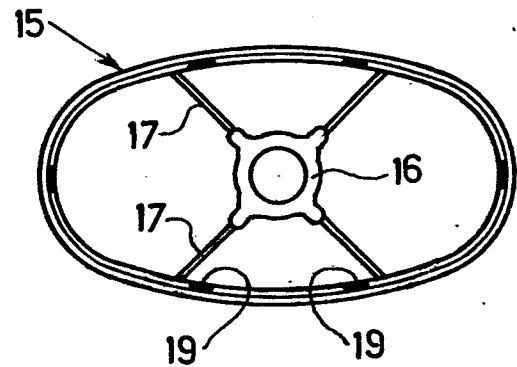


FIG. 5

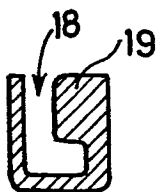


FIG. 6

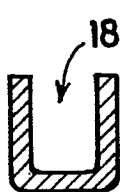


FIG. 8

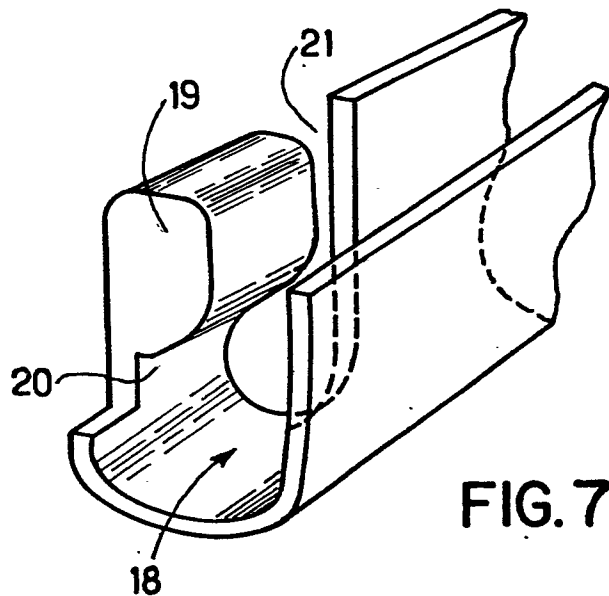
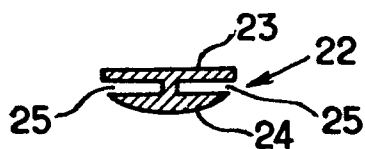


FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0168542
Numéro de la demande

EP 84 40 1505

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	US-A-3 764 801 (MAINIEKS) * Colonne 3, lignes 47-51; colonne 4, lignes 31-63 *	1, 2, 4, 7-9	F 21 V 1/06
X	US-A-3 780 287 (FAURI) * Colonne 1, ligne 29 *	1	
A	US-A-4 383 291 (GALL) * Figure 8 *	1	
A	GB-A- 563 294 (WAITE) * Page 3, lignes 53-61 *	5, 6	
A	US-A-4 268 896 (MANN) * Colonne 4, ligne 31 *	5, 6	
A	FR-A-1 359 526 (COLLINS) * Figures 2, 3 *	7, 9	F 21 V
E	FR-A-2 539 845 (LEHOUX) * En entier *	1-9	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14-03-1985	Examineur FOUCRAY R.B.F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			